



## CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2010  
DU

### POLE DE COMPETITIVITE

#### Route des Lasers

***Entre :***

- L'Etat, représenté par le préfet de la région Aquitaine monsieur Francis Idrac,
- Les collectivités territoriales suivantes :
  - Le Conseil Régional Aquitaine, représenté par monsieur le président Alain Rousset,
  - Le Conseil Général de la Gironde, représenté par monsieur le président Philippe Madrelle,
  - La Communauté Urbaine de Bordeaux, représenté par monsieur le président Vincent Feltesse.
- Le pôle de compétitivité : Route des Lasers, .

Représenté par l'association Aquitaine Laser Photonique et Applications (ALPhA), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 37 avenue Général de Larminat – 33001 Bordeaux Cedex, n° SIRET 479 414 740 00015 code APE 731Z, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, le professeur André Ducasse.

Situé sur le territoire défini comme suit : la Région Aquitaine, et plus particulièrement l'axe Bordeaux Arcachon rassemblant les campus des Universités de Bordeaux et les zones de développement du programme Laser Mégajoule et du projet d'aménagement du territoire Route des Lasers reconnu par les CIADT du 13/12/2002 et du 19/12/2003.

Ci-après désigné sous le terme « le pôle »

***Il est convenu ce qui suit :***

#### **Préambule**

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle Route des Lasers. Un premier contrat a été conclu le 20 mars 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 21 août 2008, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité Route des Lasers est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérent à l'association ALPhA, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

#### **Article 1. Objet du contrat de performance**

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

#### **Article 1bis. Contrat cadre**

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 20 mars 2007.

#### **Article 2. Durée**

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

#### **Article 3. Modalités d'exécution du contrat**

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1),
- la liste des membres par collèges (annexe 2),
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3),
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4),
- les zones de R&D (annexe 5).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

#### **Article 4. Stratégie du pôle**

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association ALPhA, le 12/02/2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont articulés en 3 thèmes eux-mêmes déclinés en Domaines Technologiques Stratégiques (DTS) et listés ci-dessous :

---

**THEME****Métrie et Imagerie**

---

**THEME****Systèmes Lasers**

---

**THEME****Physique Innovante**

2- Les principaux axes technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

- Etre reconnu comme l'un des centres majeurs au niveau mondial dans le développement de nouvelles sources lasers et de leurs applications industrielles et médicales,
- Devenir le pôle de référence européen pour la formation en optique photonique, particulièrement pour les industries applicatives,
- Favoriser le développement des technologies et composants nécessaires aux applications de l'optique dans la thématique du développement durable, notamment le contrôle non destructif, l'énergie photovoltaïque, l'éclairage intelligent, l'analyse des sols et de l'eau et les systèmes de production raisonnés,
- Mettre en place des plates-formes d'innovation consacrées au livre numérique, à la réalité virtuelle et augmentée et aux applications biomédicales de l'optique,
- Poursuivre le rapprochement avec les domaines applicatifs (métallurgie, médical, agroalimentaire, ...) et connexes (médecine, informatique, mécanique, électronique, ...), particulièrement à travers des collaborations avec d'autres pôles de compétitivité,
- Aider à la traduction en termes de technologies, de produits et de marchés des études et recherches menées en physique innovante, notamment via les grands instruments présents en Aquitaine,
- Offrir aux industriels aquitains en photonique une aide pour l'analyse de nouveaux marchés, la recherche d'investisseurs privés, la mise en place de partenariats technologiques et commerciaux, la présence sur les marchés internationaux,
- Compléter, par l'installation ou la création d'entreprises, deux ou trois filières stratégiques (systèmes lasers pour les applications médicales et industrielles en 2009, métrologie et imagerie pour le développement durable ou l'aéronautique, ...),

Le pôle de compétitivité Route des Lasers a choisi de se développer sur les thématiques technologiques citées au début de cette section. Les axes technologiques listés précédemment se retrouvent donc dans les objectifs de développement du pôle et de son écosystème et principalement dans l'objectif 2 décrit dans le paragraphe suivant. Ils sont soutenus par l'ensemble des actions du pôle. Le lien entre ces dernières, les indicateurs et la stratégie du pôle a donc été défini dans la feuille de route en se basant sur les objectifs de développement du pôle et de son écosystème.

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Les 10 objectifs que s'est fixé le pôle Route des Lasers et qui sont détaillés dans la feuille de route stratégique sont rappelés ci-dessous :

1. Tisser les liens entre les filières technologiques (électronique, informatique, médecine, matériaux,...), nécessaires à l'émergence de nouveaux concepts à la frontière de plusieurs disciplines scientifiques pour favoriser l'utilisation des procédés laser et optique dans l'industrie, structurer des filières d'excellence,
2. Placer l'innovation au cœur de nos ambitions comme premier levier du changement et de la conquête des marchés,
3. Accroître la notoriété des entreprises et notamment des PME du pôle à l'international en les encourageant à nouer des partenariats en Europe, ou en les accompagnant sur des salons,
4. Diffuser les connaissances scientifiques nouvelles et accompagner les actions visant à promouvoir les résultats aux échelles nationale et internationale de la recherche académique effectuée dans nos laboratoires et notamment dans des pays (Japon, Mexique, ...) qui sont aujourd'hui hors de portée de nos PME, afin de préparer le terrain d'un développement futur, s'appuyer sur la présence en Aquitaine d'équipements uniques au monde,
5. Promouvoir les atouts de l'Aquitaine en France et à l'international (notamment en Amérique du Nord et en Europe) pour stimuler l'implantation d'entreprises du secteur de l'optique sur notre territoire, en s'appuyant sur l'excellence de notre recherche régionale, de notre transfert de technologie (ALPhANOV), de notre formation (PYLA), et aussi sur l'image à l'international de la ville de Bordeaux,
6. Accompagner la croissance des PME, grâce aux compétences et moyens du pôle, une véritable valeur ajoutée pour ses membres : ingénierie de projets, mise en relation, veille, actions collectives, valorisation, formation continue et un soutien à travers des actions ciblées,
7. Participer à l'aménagement du territoire en proposant et montant des projets structurants en partenariat avec les pouvoirs publics,
8. Inciter et accompagner la création d'entreprises,
9. Prendre des initiatives en matière de prévision des compétences nécessaires aux métiers de demain,
10. Intéresser les financeurs privés (banques, business angels) dans les projets et les entreprises du pôle, amener à 50% la part d'autofinancement dans le budget de fonctionnement du pôle.

#### **Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français**

Le pôle s'engage à soumettre, d'ici le 31/12/2009, aux parties au présent contrat, un projet de charte de coordination avec les autres pôles de compétitivité de thématiques identiques à savoir Elopsys et OPTITEC, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière développement international (exemple d'une mission au Canada commune en juin 2007), de mutualisation des outils de R&D (présence d'un industriel d'Elopsys sur la plate-forme laser à fibre d'ALPhANOV), de la diffusion des connaissances (rendez-vous de la Route des Lasers sur le polissage des grandes optiques organisé avec OPTITEC en 2009) ou encore de la formation continue (échanges sur la G.P.E.C. dans la filière photonique française).

Le pôle s'engage à étudier les possibilités de coordination avec les pôles de compétitivité complémentaires, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de partenariats technologiques, de diffusion des connaissances et de labellisation des projets.

#### **Article 6. Programme d'actions du pôle**

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

- Développement de la R&D : le pôle s'engage à promouvoir le développement de la R&D à travers les projets européens (actions PPTI et école de l'innovation), le rayonnement de ses laboratoires et plates-formes vers l'Europe, et la participation active à Photonics 21,
- Développement de projets structurants : ALPhA assure la coordination locale du projet d'implantation de l'IOGS, pilote le projet de plate-forme Lyncéo en lien avec 2ADI et l'opération Terre des Lasers,
- Synergie entreprises – recherche – établissements de formation : les plates-formes d'innovation sont les outils clefs pour cet axe car ils rassemblent l'ensemble des acteurs dans un même endroit. ALPhANOV et PYLA assurent déjà cette synergie autour des lasers et de l'imagerie, Lyncéo le fera dans le domaine de la réalité virtuelle et augmentée et « ALPhAMED » future plate-forme autour des applications médicale rassemblera praticiens hospitaliers, entreprises et chercheurs en un même lieu et ils pourront s'appuyer sur le DIU Laser & Médecine en ce qui concerne la formation,
- Gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences : le pôle lancera une enquête sur le G.P.E.C. dans la filière photonique qui sera suivi par la mise en place de stages adaptés aux besoins des entreprises chez PYLA,
- Financement privé : le pôle s'investit à la fois dans le financement des entreprises et start-up via la convention d'affaire Invest in Photonics mais aussi de façon plus durable en travaillant directement avec des banques et sociétés de capital risque. Ce travail d'approche en 2009 se traduira par un plan d'action en 2010,
- Implication des PME et création d'entreprises : les PME ont toujours constitué les forces vives du pôle Route des Lasers et ont toujours été fortement associées aux projets. ALPhA continue à les accompagner en organisant des visites systématiques et régulières pour accompagner l'émergence de projets d'innovation. De même, en travaillant étroitement avec Aquitaine Valo, l'IRA, Unitec et ALPhANOV le pôle se fixe un objectif de création « endogène » d'au moins une entreprise par an dans la filière photonique,
- Rayonnement commercial et international à travers la communication externe et la participation à des salons internationaux mais aussi en supportant des colloques scientifiques à vocation mondiale en Aquitaine (comme ICFL0 sur l'ophtalmologie en 2009) ou encore des évènements emblématiques comme Invest in Photonics et en lançant des études de marché ciblées sur les activités des adhérents du pôle,
- L'insertion dans le territoire à moyen ou long terme (politique de développement urbain, réservations foncières, infrastructures, ...) est assurée par la SEML Route des Lasers à travers un développement urbain ambitieux détaillé dans la feuille de route sur deux sites : la Cité de la Photonique à Pessac et Laseris au Barp. Un projet, Terre des Lasers, accompagnera aussi le développement des grands instruments comme le LMJ en proposant une information sur ces projets et achèvera d'associer l'Aquitaine à la photonique et au laser auprès du grand public,
- Développement durable à travers la mise en œuvre d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001 sur la zone laseris inscrivant ainsi la croissance du pôle et son développement urbain dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE), mais aussi en y déployant les dernières technologies « propres » développées par les industriels de la photonique en Aquitaine (photovoltaïque, éclairage intelligent). En inscrivant le développement durable dans ses objectifs marchés, le pôle Route des Lasers va aussi stimuler l'émergence de projets d'innovations dans cette thématique sur la période 2009 – 2011.

## **Article 7. Indicateurs**

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des

entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

#### 7.2.1. Indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

##### 7.2.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Le pôle Route des Lasers a choisi dans sa stratégie de mettre en avant la création d'entreprises et le développement exogène de son industrie aujourd'hui encore faible en regard de son potentiel de recherche. La photonique étant une discipline transverse, le nombre d'entreprises créées ou implantées est un indicateur plus pertinent que le nombre d'emploi, toujours difficile à estimer, pour mesurer l'atteinte de l'objectif. Les indicateurs du tronc commun jugés comme étant les plus importants sont donc :

- « Le nombre total d'adhérents au pôle dont entreprises » : objectif de croissance de 20% par an soit 4 adhérents / an
- « Le nombre d'établissements membres du pôle créés durant l'année »
  - o « dont correspondant à la création d'une entreprise (start-up) » : objectif 1 / an
  - o « dont correspondant à la création d'un établissement d'une entreprise préexistante » : objectif 1 / an

##### 7.2.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

L'internationalisation des PME du pôle et le soutien aux projets d'innovation sont au cœur de la stratégie du pôle, c'est pourquoi deux indicateurs parmi ceux du tronc commun seront particulièrement importants :

- « Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger » : objectif 10 entreprises différentes / an
- « Nombre de projets de R&D retenus pour un financement public » : objectif 10 / an

#### 7.2.2. Indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

##### 7.2.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

L'excellence du pôle en matière de formation initiale et continue a été soulignée par l'audit de 2008. Il s'agit d'un élément marquant de l'écosystème et sur lequel la Route des Lasers revendique en collaboration avec l'Institut d'Optique une place de leader européen. Les indicateurs suivants, définis dans la feuille de route stratégique seront les plus pertinents pour évaluer cet objectif :

- « Nombre de stages et stagiaires chez PYLA » : Objectif :
  - o 25 stages et 300 stagiaires en 2009,
  - o 28 stages et 370 stagiaires en 2010,
  - o 30 stages et 400 stagiaires en 2011.
- « Production du rapport sur la formation dans la filière photonique en 2012 » : Objectif : OUI
- « Implantation de l'IOPS sur le campus bordelais en 2011 » Objectif : OUI

##### 7.2.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché.:

Le pôle Route des Lasers a mis en place un outil spécifique « les rendez-vous de la Route des Lasers » pour faciliter la transmission des connaissances issues de ses laboratoires et favoriser ainsi la diffusion de ses technologies. De plus, un travail de structuration en filières d'excellence technologique sur des marchés porteur est en cours. Ces actions initiées par le pôle et stratégiques pour son développement et le rayonnement de l'Aquitaine fourniront les indicateurs d'impacts technologiques et de marché les plus important :

- « Nombre de filières stratégiques identifiées » : Objectif 1 / an
- « Nombre de « Rendez-vous de la Route des Lasers » : Objectif 2 / an

#### **Article 8. Moyens de fonctionnement du pôle**

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	<b>2009</b>	<b>2010<sup>1</sup></b>	<b>2011</b>
<i>Contribution Etat (FRED)</i>	320	250	200
<i>Contribution Conseil Régional Aquitaine</i>	324	297	303
<i>Contribution Conseil Général de la Gironde<sup>2</sup></i>	25	0	0
<i>Contribution Communauté Urbaine de Bordeaux<sup>3</sup></i>	25	0	0
<i>Contribution de la ville de Bordeaux<sup>4</sup></i>	15	0	0
<i>Financements privés : cotisations</i>	20	25	35
<i>Financements privés : autres contributions</i>	389	361	485
<b>TOTAL : Budget du pôle (k€)</b>	<b>1118</b>	<b>933</b>	<b>1023</b>

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base<sup>5</sup> ;

<sup>1</sup> En 2010, le pôle n'organise pas Laser World of Photonics qui n'a lieu que tous les deux ans. Le budget est donc inférieur à celui des années 2009 et 2011.

<sup>2</sup> Travail en communauté d'intérêt dans le cadre de l'aménagement du territoire, notamment sur les zones Laseris de la Route des Lasers.

<sup>3</sup> La CUB est impliquée dans les projets du pôle, dans l'aménagement du campus universitaire, pour l'accueil des projets structurants : ALPhANOV, IOGS, Lyncéo, ....

<sup>4</sup> Opération ponctuelle (salon Laser World of Photonics, Munich 2009).

- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 30 juin de chaque année.

#### **Article 9. Evaluation et suivi**

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

#### **Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics**

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 10.

#### **Article 11. Communication**

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

---

<sup>5</sup> élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de l'écosystème de l'innovation autour du pôle, contribuer à l'image du pôle, développer des partenariats avec des pôles de la même thématique en France ou à l'étranger, etc...

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Le Préfet de la région  
Aquitaine

Le Président de l'association  
ALPhA

Le Président du Conseil  
régional d'Aquitaine

---

Francis IDRAC

André DUCASSE

Alain ROUSSET

---

Le Président du Conseil  
Général de la Gironde

Le Président de la  
Communauté Urbaine  
de Bordeaux

---

Philippe MADRELLE

Vincent FELTESSE

---